

IDENTITE DU DEMANDEUR (Nom/Prénom ou dénomination sociale)

Conditions d'éligibilité

- Etre agriculteur à titre principal. Pour les sociétés, plus de 50% du Capital social détenu par des associés exploitants à titre principal
- Avoir un chiffre d'affaires 2013 (pommes, poires, pêches, nectarines, tomates et salades) représentant au moins 50% du chiffre d'affaires total de l'exploitation
- Avoir un chiffre d'affaires 2013 tous fruits et légumes de l'exploitation représentant au moins 70% du chiffre d'affaires total de l'exploitation
- Le poids de la dette (somme des annuités des prêts professionnels à long et moyen terme (sauf foncier) + dettes à court terme –incluant les dettes sociales-) doit représenter plus de 25% du chiffre d'affaires 2013

Relevé des pièces à joindre à la demande d'aide

- Demande d'aide
- Extrait des statuts à jour de la société si forme sociétaire (photocopies des pages précisant la dénomination sociale de la société, son objet, les associés et la répartition du capital social entre les associés ; 1ère et dernière page des statuts) + K Bis récent
- Attestation MSA justifiant que le bénéficiaire est agriculteur à titre principal ou copie facture MSA 2013 (pour les sociétés : fournir une attestation pour chaque associé exploitant)
- Relevé d'Identité Bancaire
- Certificat d'Identification au Répertoire National des Entreprises (N° SIREN-SIRET)
- Pour les exploitants sans comptable, un rendez-vous sera nécessaire à la Chambre d'agriculture. Pour le rendez-vous, il est nécessaire de préparer les documents suivants :
 - Tableau(x) d'amortissement des prêts professionnels longs et moyen terme ou fiche des annuités LMT validée par la banque
 - Déclaration annuelle de TVA
 - Cahier de recettes-dépenses
 - Facturier
 - Factures reçues avant le 30/10/2014 et non réglées

NB : la demande d'aide auprès du Conseil Général ne pourra pas être instruite si les pages relatives aux renseignements chiffre d'affaires et endettement de l'exploitation ne sont pas visées par l'exploitant ET l'organisme comptable (ou la Chambre d'agriculture pour les exploitations ne tenant pas de comptabilité).

Date limite de réception des dossiers : 26 novembre 2014, délai de rigueur

**Dossiers à renvoyer à la Chambre d'agriculture, à l'attention de Jean-Paul CAPPY
22 avenue Henri Pontier - 13626 Aix-en-Provence cedex 1**

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter J-P CAPPY au 04 42 23 86 60

DEMANDE D'AIDE

**MESURES FINANCIERES EN FAVEUR DES
EXPLOITATIONS
SPECIALISEES EN FRUITS ET LEGUMES**

Demandeur individuel

NOM : **PRENOM**

.....

Adresse :

.....
.....

Code Postal :

Commune:.....

Tél : / / / / / / / / / / / / / / / / / **Portable :** / / / / / / / / / / / / / / / / / **Fax :**
/ / / / / / / / / / / / / / / / /

N° SIRET : / / / / / / / / / / / / / / / / / **N° Pacage :**
/ / / / / / / / / / / / / / / / /

Mail : _____

Demandeur sociétaire

NOM de la SOCIETE.....**STATUT JURIDIQUE de**
la société.....

N° SIRET : / / / / / / / / / / / / / / / / / **N° Pacage :** / / / / / / / / / / / / / / / / /

Nom et prénom des associés	Date de naissance	Associés exploitants	% de parts sociales détenues
		OUI o NON o	
		OUI o NON o	
		OUI o NON o	
		OUI o NON o	

Adresse du siège
d'exploitation :.....

Code Postal : **Commune :**

.....

Tél : / / / / / / / / / / / / / / / / / **Portable :** / / / / / / / / / / / / / / / / / **Fax :**
/ / / / / / / / / / / / / / / / /

Mail : _____

J'atteste sur l'honneur

- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes,
- être à jour de mes obligations fiscales,
- être informé que le plafond des aides de minimis est limité à 15.000 € par exploitation au titre de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices (Règlement (UE) n° 1408/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture, dit « règlement de minimis agricole »
- que mon entreprise n'est pas en liquidation judiciaire.

A ce titre, **je déclare** :

Ne pas avoir reçu d'autres aides « de minimis » au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices fiscaux

ou

Avoir reçu la somme de _____ euros dans le cadre des aides « de minimis » au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices.

et

mon exercice fiscal commence au mois de

Je demande à bénéficier de l'aide prévue par le Conseil Général.

A _____, le _____,

du gérant en cas de forme

sociétaire, de tous les associés en GAEC

Renseignements relatifs au Chiffre d'affaires 2013 de l'exploitation

NOM ET PRENOM DU DEMANDEUR: _____
(Ou de la Société)

<u>Produits</u>	<u>Chiffre d'affaires</u>
<u>Pommes</u>	
<u>Poires</u>	
<u>Pêches et Nectarines</u>	
<u>Tomates</u>	
<u>Salades</u>	
<u>Total fruits et légumes en crise (1)*</u>	
<u>Autres fruits et légumes (2)</u>	
<u>Autres productions</u>	
<u>Chiffre d'affaires 2013 (3)</u>	
<u>Taux de spécialisation fruits et légumes en crise (1)/(3)</u>	En %
<u>Taux de spécialisation fruits et légumes [(1) + (2)]/(3) **</u>	En %
<u>Attestation sur l'honneur de l'agriculteur :</u> J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis à l'appui du récapitulatif ci-dessus. NOM et Prénom :	<u>SIGNATURE</u>
<u>Validation du centre comptable ou de la Chambre d'agriculture lorsqu'il n'y a pas de comptabilité tenue sur l'exploitation</u>	<u>VISA</u>

* Le chiffre d'affaires 2013 (pommes, poires, pêches, nectarines, tomates et salades) doit représenter au moins 50 % du chiffre d'affaires total de l'exploitation.

** Le chiffre d'affaires 2013 tous fruits et légumes de l'exploitation doit représenter au moins 70 % du chiffre d'affaires total de l'exploitation.

Renseignements relatifs à l'endettement de l'exploitation

NOM ET PRENOM DU DEMANDEUR

(Ou de la Société)

CRITERES FINANCIERS

Les critères financiers d'aide à la décision seront calculés sur la base des données du dernier exercice comptable connu de 2013

<u>Critères Financiers</u>	<u>Dernier exercice comptable connu 2013</u> (préciser la période) duau.....	
Chiffre d'affaires		
Annuités des prêts LMT		
Dettes Court terme (factures reçues avant le 30/10/2014 et non réglées) y compris dettes sociales MSA		
Poids de la dette :		
<u>Attestation sur l'honneur de l'agriculteur :</u> J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis à l'appui du récapitulatif ci-dessus. NOM et Prénom :	<u>SIGNATURE</u>	
Validation du centre comptable ou de la Chambre d'Agriculture lorsqu'il n'y a pas de comptabilité tenue sur l'exploitation	<u>VISA</u>	

Le poids de la dette c'est-à-dire la somme des annuités des prêts professionnels à long et moyen terme (sauf foncier) + dettes à court terme doit représenter plus de 25 % du chiffre d'affaires 2013.

Pour les exploitations au bénéfice agricole forfaitaire sans comptabilité, il convient de prendre rendez-vous avec Jean-Paul Cappy au 04 42 23 86 60.